



COMITE MIDI-PYRENEES DE NATATION

Commission régionale des officiels natation course Réunion du 1er juin 2013

Membres présents : Henri Bergeret, Eric Drouillat, Marie-Thérèse Faugère, Edouard Fernandes, Eric Jany, Joëlle Lieux, Didier Meslet, Thierry Mouillaud, Alain Nadaud, Eric Philippe, Rafaël Sanchez.

Assiste : Bernard Dalmon, Président du CRMP.

Début de la réunion à 9 heures 30

Bilan des formations de la saison :

Un point rapide des formations d'officiels de la saison est présenté par Didier Meslet.

On constate une augmentation des formations d'officiels A cette saison.

D'autre part, il y a encore de nombreuses formations en cours, notamment dans les clubs d'été dont la saison débute à peine.

Un bilan final sera fait lors de la réunion de septembre 2013.

Renforcement des épreuves pratiques :

Il apparaît à la Commission que les épreuves pratiques d'officiel A et B ne semblent pas suffisantes pour bien appréhender les différents rôles que peuvent avoir ces officiels au sein d'un jury, ainsi que pour bien préparer l'examen écrit.

Il est donc décidé de prévoir des épreuves pratiques « en immersion » entre la formation théorique et l'examen écrit, puisque la Fédération impose un délai minimum de deux semaines avant de pouvoir passer cette épreuve écrite.

Ces épreuves en immersion seront :

- pour les officiels B : juge aux virages à effectuer deux fois (une fois côté virages, une fois côté départs), chaque fois sur la durée d'une réunion.
- pour les officiels A : juge arbitre, starter et juge de nages, chacune à effectuer sur la durée d'une réunion.

Ces épreuves en immersion pourront être effectuées en compétition départementale ou régionale, mais sous le tutorat d'un formateur ou d'un officiel A désigné à cet effet.

La Commission se réserve le droit de présenter au Comité régional une liste d'officiels A de la région désignés tuteurs-formateurs des officiels en épreuve pratique.

Ces dispositions prendront effet à partir de la saison 2013-2014.

Programme du recyclage des officiels A pour la saison 2013-2014 :

La Commission a établi une trame de contenu des recyclages des officiels A pour la prochaine saison en fonction des problèmes rencontrés et des remarques effectuées au cours de la saison.

Les points suivants seront abordés :

- règlements et procédures :

ce point s'articulera sur trois thèmes :
connaissance des règlements
respect du rôle de chaque officiel
respect des procédures

- libellé des fautes sur les fiches de disqualification
- précision sur la règle des deux départs
- ciseaux et ondulation en brasse
- rôle des tuteurs en épreuve pratique de candidats officiels
- contenu de la réunion du jury pré-compétition

D'autre part, certains points pourront être rajoutés en fonction d'une éventuelle publication de règlements modifiés après les Championnats du monde de juillet (règlements 2013-2017 à paraître). On s'attend en particulier à une nouvelle rédaction du règlement de la brasse de manière à intégrer les précisions publiées par la FINA en mars 2012.

Retour des fichiers de formation et mise à jour de la liste régionale :

Il est difficile d'avoir un suivi régulier des formations avec certains départements. Des officiels se plaignent de n'avoir pas reçu leurs cartes, ou de ne pas apparaître sur la mise à jour de la liste régionale consultable sur le site régional, parfois plusieurs semaines après avoir complété leurs épreuves pratiques.

Il est donc demandé aux formateurs départementaux d'envoyer les « fichiers retour » de formation dans les huit jours qui suivent la fin des épreuves pratiques d'un candidat, même si ce fichier ne comprend qu'un seul candidat.

De plus, il est demandé aux formateurs de collecter un maximum d'adresses mail de leurs officiels à l'occasion des formations et des recyclages et de les transmettre avec les fichiers. Un mail en ce sens leur sera envoyé.

Désignation des jurys de tête des compétitions régionales 2013-2014 :

La Commission décide de changer le processus de désignation des jurys de tête des compétitions régionales.

Elle propose de nommer un certain nombre d'officiels A pour chaque compétition (2 pour les compétitions sur une journée, 3 pour les compétitions dépassant une journée).

Ces officiels seraient les « référents » de la compétition. Ils auraient notamment la charge de :

- désigner l'un d'eux comme juge-arbitre à chaque réunion.
- former le jury de chaque réunion.
- prendre soin de faire « tourner » les officiels d'une réunion à l'autre afin que tous les officiels puissent assurer tous les rôles du jury que leur niveau d'officiel leur permet.

Cette décision sera soumise à l'approbation du Comité régional.

Date de la prochaine réunion :

La prochaine réunion de la Commission se tiendra le **samedi 14 septembre 2013** à 9 heures 30 au siège du CRMP.

Le même jour, sera convoquée une réunion des formateurs départementaux pour l'après-midi.

Questions diverses :

Quelques questions sont soulevées par des membres suite à des situations vécues sur le terrain.

1 – Quand un juge arbitre peut-il refuser un officiel dans un jury ?

Les membres de la Commission s'accordent pour considérer qu'outre les aspects réglementaires (personne non officiel ou non licenciée ; défaut de recyclage), le juge arbitre peut refuser une personne dont l'état de santé ou de sobriété ne lui permettrait pas de tenir son rôle correctement.

2 – Un technicien (entraîneur diplômé, CTR,...) peut-il être considéré comme officiel ?

Selon la circulaire fédérale, seuls les officiels ayant suivi une formation, et satisfait aux épreuves écrites et pratiques peuvent obtenir leurs cartes. Il n'y a aucune équivalence de quelque sorte que ce soit entre un Brevet fédéral, Brevet d'Etat ou une fonction de cadre technique, et un niveau d'officiel de natation course.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 12 h 15.